263, Rue de Paris — Case 421 — 93514 Montreuil cedex



L'écho du portage

Seul, on est rien! Ensemble, on peut tout!

MARS 2022 - BULLETIN N° 57

Ce mois-ci encore, le débat a tourné autour financement la de formation professionnelle, élément essentiel au développement des compétences des salarié.e.s porté.e.s et leur adéquation avec les besoins du marché. Or la situation de blocage vient principalement d'une incompréhension d'AKTO généralement ne finance qu'une partie des coûts pédagogiques, alors que, dans le portage, la totalité des coûts est, directement indirectement, supportée salarié.e.s porté.e.s. Il est donc nécessaire qu'AKTO prenne en charge plus qu'il ne le fait habituellement.

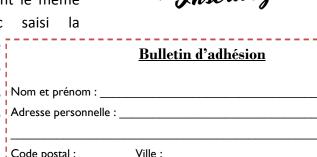
Dans L'*Echo du portage n°55*, remontions le cas d'une entreprise qui facturait aux salarié.e.s porté.e.s des frais qui devraient être englobés dans les frais de gestion prélevés par l'entreprise de portage salarial. Or ce cas n'est pas isolé. Nous avons été informés que d'autres suivent le même exemple. Nous avons donc saisi

commission paritaire afin que soit défini paritairement ce que recouvre comme service les frais de gestion. Pour l'heure, cette

question a été reportée à une prochaine réunion. Vous pouvez compter sur nous pour que celle-ci ne soit pas oubliée.

Dernier point, notre Fédération organise, dans le cadre des 5 ans de la convention collective, un colloque ayant pour thème « Portage salarial : Bilan et Avenir ? », décliné en 3 tables rondes. Nous vous invitons à vous y inscrire, via le QR-code cidessous, et venir nous rencontrer et débattre sur les évolutions de la convention collective que vous souhaitez.







Nom et prénom :
Nom et prénom :
Action personnelle .
Code postal : Ville :
Tél. :
Courriel :
Nom entreprise :
Adresse :
Code postal : Ville :
Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL
Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :
□ Non-Cadres □ Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.